

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. De ROBIEN Philippe, FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis.

Absent excusé :

SOUCHET François donne pouvoir à Véronique HAMEAU

Absents excusés :

LA PORTA Christophe
DE MIRANDA Anne-Marie
GAY Michelle

Absente :

SAIPHOU Amélie

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15



Délibération 2026-06 : CDG45 - renouvellement de la convention pour la médecine préventive

Vu la proposition de renouvellement concernant la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

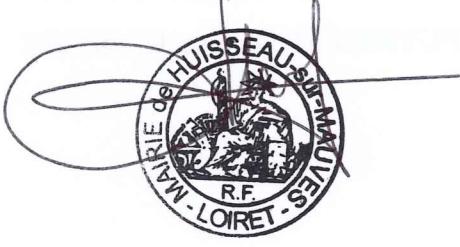
Considérant l'obligation pour les collectivités territoriales de disposer, conformément à l'article 108-2 de la loi précitée du 26 janvier 1984, d'un service de médecine préventive pour assurer la surveillance médicale de l'ensemble de leurs agents et participer tant à la définition qu'à la mise en œuvre d'une prévention globale en matière de santé et de sécurité au travail,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention d'adhésion à compter du 1er janvier 2026, au service de médecine préventive créé auprès du Centre de gestion de la FPT du Loiret,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce service,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute correspondance et effectuer toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 21/01/2026

Le secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

